

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept juillet deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lunaire s'est réuni à la mairie de Saint-Lunaire, après avoir été légalement convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVIÈRE-BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérengère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Christophe RAUX, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

Représentés : Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Françoise RIOU, Bérengère HENNACHE pouvoir à Amandine BRENAND (à partir du point n°16).

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°105-2023

Bilan des services périscolaires 2022 et tarification pour l'année scolaire 2023/2024

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

La commission des finances réunie le 5 juillet a analysé les bilans des services périscolaire et extra-scolaire. Elle est chargée de définir la tarification pour l'année scolaire 2023/2024.

L'inflation constatée en 2022 est de 5.2 % (Insee).

Les bilans de fréquentation et financiers de chaque service sont présentés ci-dessous ainsi que les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2023/2024.

- **ETUDES**

En 2022, **3 883** élèves du CE1 au CM2 ont bénéficié de l'heure d'étude de 17 h à 18 h (3 202 en 2021, 2 557 en 2020 et 3 869 enfants en 2019). Ce service est organisé par la commune avec le recours à des prestations (activités accessoires) de la part des enseignants et de volontaires.

Dépenses		Rec
Rémunération des enseignants*	8 511,48 €	Participation des familles
Résultat		1 196,02 €

Le bilan 2022 montre un excédent de 1 196,02 €.

- GARDERIE**

Les effectifs de garderie retrouvent peu à peu des fréquentations d'avant COVID, 2020 et 2021 ayant été des années particulières.

Evolution des effectifs de la garderie :

	2019	2020	2021	2022
	Nb d'enfants	nb d'enfants	<i>nb d'enfants</i>	<i>nb d'enfants</i>
Enfants/matin 7h30-8h30	1430	832	1218	1504
Enfants/ soir 16h30-18h	5380	3378	4626	4787
Enfants/ soir 18h00-18h45	3802	1810	2123	2778
Total	10612	6020	7967	9 096
Évolution/n-1	-434	-4592	1947	1129
Évolution/n-1 en %	-4 %	-43 %	32%	13 %

Bilan financier 2022 Garderie :

Étiquettes de lignes	2021	2021 actualisé	2022
Dépense	26 751,79€	22 273,31€	22 140,32€
011 - Charges à caractère général	5 874,67€	5 874,67€	6 277,25€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 877,12€	16 398,64€	15 863,07€*
Recette	24 156,40€	16 113,90€	19 275,05€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 156,4€	16 113,90€	19 275,05€**
Résultat	-2 595,39€	- 6 159,41€	- 2 865,27€

* Montant corrigé des dépenses de charges de personnel des études.

**Recettes totale (2022 : 28 982,55 €) corrigée des recettes de l'étude (9 707,50 €)

La colonne « 2021 » présente le bilan financier présenté lors de la commission de juillet 2022.

La colonne « 2021 actualisée » reprend le montant « 2021 » corrigé des re les études 2021.

Le bilan 2022 présente un déficit (- 2 865,27 €) moins important qu'en 2021. L'explication se trouve dans l'augmentation de la fréquentation sur l'ensemble de l'année 2022 (matin et soir).

• **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Ce bilan 2022 de l'accueil de loisirs est établi sur l'année civile complète et comprend donc toutes les périodes d'ouverture, à savoir les mercredis, les 4 périodes de petites vacances scolaires et les vacances d'été 2022.

Les mercredis :

En 2022 l'ALSH a accueilli en moyenne 31 enfants chaque mercredi (25 en 2021), soit 1 113 présences. Le mercredi l'ALSH connaît quelques pics de fréquentation à certaines périodes (mai et juin notamment).

MERCREDI				
	Nombre de mercredis	Présences	Heures réalisées	Moyenne
TOTAL	36	1 113	8 463	31

Les petites vacances :

L'ensemble des périodes de petits vacances (février, Pâques, Toussaint, Noël) représente 32 jours d'ouverture et 1201 journées/enfants, soit une moyenne de 38 enfants par jour toutes périodes confondues.

La moyenne est plus importante qu'en 2021 (24/jour) car l'ALSH n'avait accueilli que les enfants du personnel soignant en avril 2021 (crise COVID). Les chiffres se rapprochent de 2019 (année post-covid) qui comptabilisaient 1165 journées/enfants.

A noter les moyennes de fréquentation plus importantes sur les vacances de Toussaint et de Noël.

Le bilan des effectifs des petites vacances 2022 est le suivant :

	Nombre de jours	Matin	Repas	Après midi	Moyenne accueil matin et après-midi	Moyenne Nb d'enfant/jour
Hiver	10	341	341	348	345	34
Printemps	9	315	309	331	323	36
Toussaint	8	329	324	337	333	42
Noël	5	200	192	200	200	40

Total	32	1185	1166	1216	
--------------	-----------	-------------	-------------	-------------	--

En plus du personnel titulaire, la commune a eu recours à des contractuels BAFA pendant les périodes de petites vacances sur la base des contrats suivants :

- Vacances de Février (10 Jours) : 2 animateurs en renfort (Antonin Thibault 50 h la 1^{ère} semaine et Marylène Verger 35 h chaque semaine, soit 70 h).
- Vacances de printemps (9 Jours) : Marylène Verger 35 h la 1^{ère} semaine et 28 la 2^{ème}.
- Vacances Toussaint (8 Jours) : une contractuelle, Marylène Verger, 28 h/semaine
- Vacances Noël (5 Jours) : une contractuelle, Marylène Verger, 35 h/semaine.

Les grandes vacances :

L'ALSH a ouvert 25 jours en juillet et août 2022 et a accueilli en moyenne 49 enfants par jour (contre 54 en 2021). C'est notamment en juillet que les effectifs ont été inférieurs mais la moyenne se rapproche des années 2020 et 2019 (45 en 2020 et 47 en 2019).

Le bilan des effectifs de l'été 2022 est le suivant :

	<i>Nombre de jours</i>	<i>Matin</i>	<i>Repas</i>	<i>Après midi</i>	<i>Moyenne accueil matin et après-midi</i>	<i>Moyenne Nb d'enfant/jour</i>
Juillet	15	752	737	735	744	50
Août	10	481	458	485	483	48
Total	25	1 233	1 195	1 220	614	49

Renforts contractuels : 3 animateurs à 35 heures/semaine soit 525 heures.

- **BILAN FINANCIER GLOBAL DE L'ALSH**

Bilan financier ALSH 2021/2022	2021	2022
Dépense	116 041,16 €	120 068,85 €
011 - Charges à caractère général	22 054,65 €	23 582,88 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	93 986,51 €	97 105,63 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Recette	51 362,39 €	65 528,27 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 362,39 €	65 528,27 €

Dont CAF D'ILLE ET VILAINE		Affiché le 15 993,01 €	19 888,12 €
Dont Participation des familles		35 369,38 €	45 640,15 €
Résultat		- 64 678,77 €	- 55 160,24 €

Le bilan 2022 présente un déficit de 55 160,24 € (contre 64 678,77€ en 2021 et 58 960,94 € en 2020).

On note une diminution du déficit dû notamment aux produits des services plus important (participation des familles) car l'ALSH a accueilli plus d'enfants notamment sur les petites vacances scolaires.

- **RESTAURANT SCOLAIRE**

Le restaurant scolaire retrouve des effectifs semblables à l'année 2021 (31 075) et 2019 (32 947), l'année 2020 ayant été fortement impactée par le COVID.

En 2022 le restaurant scolaire a servi 31 289 repas. Attention, ce chiffre reprend les repas servis sur les temps de l'ALSH.

	<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de repas</i>	<i>Moyenne</i>
Mercredi	36	1172	33
Temps scolaire	141	27453	195
Vacances	58	2375	41
Repas adultes	5	289	58
Total	240	31 289	130

Bilan financier du restaurant scolaire 2022 :

Le bilan financier de la restauration scolaire 2022 fait apparaître une part Egalim, nouvelle obligation réglementaire, représentant 42 % des dépenses alimentaires TTC.

Le déficit est légèrement plus élevé qu'en 2021 dû à une évolution des charges et une prise en compte de la totalité des coûts de personnel liés à l'activité.

Les éléments présentés sont ceux du compte administratif.

Bilan financier du restaurant scolaire 2021-2022	2021	2022
Dépense	222 634,04 €	234 576,11 €
011 - Charges à caractère général	93 804,07 €	96 307,03 €
60611 - Eau et assainissement	2 317,63 €	2 363,34 €
60612 - Énergie - Électricité	4 331,97 €	4 418,60 €
60621 - Combustibles	1 064,51 €	1 085,80 €

60623 - Alimentation	72 106	
<i>Dont alimentation biologique</i>	25 565,34 €	
<i>Dont part respect loi Egalim</i>		36 182,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 350,98 €	1 579,23 €
60632 - Fournitures de petit équipement	762,34 €	2 153,02 €
60636 - Vêtements de travail	115,58 €	0,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	250,01 €	710,13 €
611 - Contrats de prestations de services	3 475,72 €	3 462,26 €
6135 - Locations mobilières	186,22 €	203,65 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	1 833,77 €	617,16 €
61558 - Autres biens mobiliers	12,61 €	409,58 €
6156 - Maintenance	4 615,51 €	1 137,60 €
6262 - Frais de télécommunications	380,78 €	388,39 €
6281 - Concours divers (cotisations...)		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 829,97 €	138 269,08 €
Recette	93 001,06 €	91 543,91 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	93 001,06 €	91 543,91 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	93 001,06 €	91 543,91 €
77 - Produits exceptionnels		
7788 - Produits exceptionnels divers		
Résultat	-129 632,98 €	- 143 032,20 €
Nombre de repas	31 075	31 289
Coût du repas	7,16	7,49

Le coût moyen du repas est calculé à **7,49 €** contre 7,16 € en 2021.

Au regard de ce bilan, il est proposé de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023/2023 comme suit :

- **TARIFS 2023/2024 DES SERVICES PERISCOLAIRES MUNICIPAUX**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Affiché le

ID : 035-213502875-20230717-2023_105-DE

GARDERIE SCOLAIRE ET ETUDE	2022/2023	
Matin (7h30 à 8h30)	1,50 €	1,50 €
Soir (16h30 à 18h) - Goûter compris	2,50 €	2,60 €
Soir (18h à 18h45)	1,50 €	1,50 €
Etude (17h00 à 18h) - Goûter compris	2,50 €	2,60 €
Pénalité de retard (au 3 ^{ème} retard constaté dans l'année)	10,00 €	10,00 €
Majoration de la pénalité par retard (à partir du 4 ^{ème} au 9 ^{ème} retard)	5,00 €	5,00 €
Majoration de la pénalité par retard (à partir du 10 ^{ème} retard)	10,00 €	10,00 €

ALSH mercredis et petites vacances	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
<i>Enfants domiciliés et/ou scolarisés à St Lunaire ou conventionnés (dans la limite des places disponibles)</i>				
Journée sans repas et goûter inclus	10,20 €	10,30 €	10,40 €	10,50 €
Journée sans repas et goûter inclus (-10%)	9,18 €	9,27 €	9,36 €	9,45 €
Journée sans repas et goûter inclus (-30%)	7,14 €	7,21 €	7,28 €	7,35 €
Journée sans repas et goûter inclus (-50%)	5,10 €	5,15 €	5,20 €	5,25 €
1/2 journée sans repas	7,10 €	7,20 €	7,30 €	7,40 €
1/2 journée sans repas (-10%)	6,39 €	6,48 €	6,57 €	6,66 €
1/2 journée sans repas (-30%)	4,97 €	5,04 €	5,11 €	5,18 €
1/2 journée sans repas (-50%)	3,55 €	3,60 €	3,65 €	3,70 €
<i>Enfants non domiciliés et/ou non scolarisés à St Lunaire ou non conventionnés (dans la limite des places disponibles)</i>				
Journée (sans repas et goûter inclus)	15,60 €	15,70 €	15,80 €	15,90 €
1/2 journée	11,00 €	11,10 €	11,20 €	11,30 €
<i>Espace Jeunes</i>				
Par trimestre d'inscription	12,00 €	12,20 €	12,30 €	12,40 €

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Affiché le

2022/2023

2023/2024

ID : 035-213502875-20230717-2023_105-DE

Vacances actives	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Stage semaine petites vacances	15,00 €	15,00 €	20,00€	20,00€
ALSH été	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024

Enfants domiciliés et/ou scolarisés à St Lunaire ou conventionnés (dans la limite des places disponibles)

Journée sans repas et goûter inclus	10,75 €	10,80 €	10,90 €	11,00 €
Journée sans repas et goûter inclus (-10%)	9,68 €	9,72 €	9,81 €	9,90 €
Journée sans repas et goûter inclus (-30%)	7,53 €	7,56 €	7,63 €	7,70 €
Journée sans repas et goûter inclus (-50%)	5,38 €	5,40 €	5,45 €	5,50 €
1/2 journée sans repas	7,40 €	7,50 €	7,60 €	7,70 €
1/2 journée sans repas (-10%)	6,66 €	6,75 €	6,84 €	6,93 €
1/2 journée sans repas (-30%)	5,18 €	5,25 €	5,32 €	5,39 €
1/2 journée sans repas (-50%)	3,70 €	3,75 €	3,80 €	3,85 €

Enfants non domiciliés et/ou non scolarisés à St Lunaire ou non conventionnés (dans la limite des places disponibles)

Journée (sans repas et goûter inclus)	16,20 €	16,30 €	16,40 €	16,50 €
1/2 journée	11,60 €	11,70 €	11,80 €	11,90 €
Sorties activités	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Supplément sortie si le coût est compris entre 0 € et 10 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Supplément sortie si le coût est supérieur à 10 €	10 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €

ALSH mini-camps	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Enfants domiciliés et/ou scolarisés à St Lunaire ou conventionnés (dans la limite des places disponibles)

Par jour	26,20 €	26,50 €	26,80 €	27,00 €
Par jour (-10%)	23,58 €	23,85 €	24,12 €	24,30 €
Par jour (-30%)	18,34 €	18,55 €	18,76 €	18,90 €
Par jour (-50%)	13,10 €	13,25 €	13,40 €	13,50 €

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Affiché le *à la limite des places*

ID : 035-213502875-20230717-2023_105-DE

**Enfants non domiciliés et/ou non scolarisés à St Lunaire ou non conventionnés
(disponibles)**

Par jour	36,70 €	37,20 €	37,50 €	38,00 €
----------	---------	---------	---------	---------

CANTINE	2022/2023	2023/2024
Adultes (salariés commune, CCAS ou école)	6,50 €	6,60 €
Adulte (autre)	12,00 €	12,10 €
Adultes reconnus RQTH	6,20 €	6,30€
Apprentis, stagiaire, contrats aidés	4,20 €	4,25€

Concernant les tarifs de cantine école et accueil de loisirs, les tarifs restent ceux votés lors du conseil municipal du 26 juin 2023, figurant sur la délibération N°93-2023 à savoir :

Tarifs de cantine école et accueil de loisirs sans hébergement	
Quotient familial	Tarif du repas
Jusqu'à 999	Dispositif « Cantine à 1€ »
De 1000 à 1170	3€
> 1170	3,40€

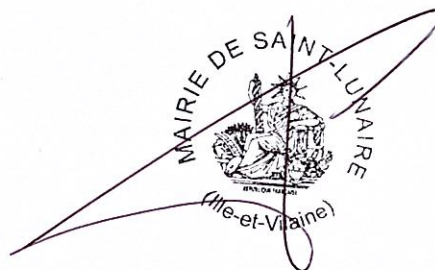
Les tarifs de cantine applicables pour l'accueil des enfants briacins, à l'accueil de loisirs « Le grand jardin » seront détaillés dans la convention de partenariat afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan des services périscolaires de Saint-Lunaire pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- **FIXE** les tarifs des services périscolaires municipaux pour l'année scolaire 2023/2024 tels qu'indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Affiché le

ID : 035-213502875-20230717-2023_105-DE